

Municipalité de Saint-Anicet



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, **lundi le 2 novembre 2020 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

Nature et effets : DM-10-2020

La demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'empiètement du garage de 2.68 mètres dans la rive.

Identification des sites concernés : Immeuble situé au 676, route 132.

Nature et effets : DM-11-2020

La demande consiste de permettre l'implantation d'une clôture située à 1 mètre de l'emprise de la rue au lieu de 1.5 mètre et de permettre l'agrandissement de la maison avec un empiètement maximale de 4 mètres dans la rive.

Identification des sites concernés : Immeuble situé au 204, 102^e avenue

Nature et effets : DM-12-2020

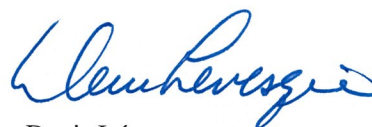
La demande consiste de permettre un coefficient d'occupation au sol de 23% au lieu de 20% pour pouvoir agrandir la maison et de construire un garage attenant à la maison.

Identification des sites concernés : Immeuble situé au 272, 89^e avenue

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du conseil ou pourra transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ces demandes de dérogations mineures jusqu'au 30 novembre 2020 à 16 h de la manière suivante :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : dg@stanicet.com

Donnée à Saint-Anicet, ce 2 octobre 2020.



Denis Lévesque
Directeur général